

Apia asbl – Cotisations 2023

Cotisation de base annuelle : € 15

Membre Affilié : € 5 par mois payable par **ordre permanent le 25 du mois**

Après 3 mois, la cotisation est due uniquement si l'on obtient du travail !

Cette cotisation de € 5 représente le prix de l'annonce sur notre site.

C'est ce qui permet aux demandeurs de vous choisir !

Devenir **membre effectif** (ou *adhérent*) : il faut être membre depuis au moins 1 mois.

Conditions : voir avec le secrétariat.